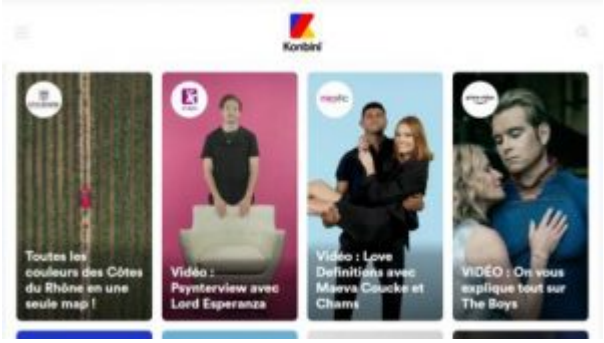
Konbini se place sous mandat ad hoc

21/09/2020 à 10h40



La plateforme numérique dédiée aux jeunes a demandé au tribunal de commerce de nommer un mandataire ad hoc. Déficitaire, la société a fermé plusieurs déclinaisons à l'international.

Konbini est-il rentré dans une zone de turbulences ? Le site lifestyle, célèbre pour ses interviews vidéo d'artistes très virales, vient de demander au tribunal de commerce à se placer sous mandat ad hoc. Cette procédure est utilisée dans deux situations : soit en cas de difficultés financières, soit en cas de blocage entre actionnaires. Interrogée, la société n'a pas souhaité expliquer dans quel cas elle se situait, ni faire d'autres commentaires. En pratique, le mandataire ad hoc nommé par le tribunal de commerce va mener une mission de plusieurs mois durant laquelle il va aider la direction à résoudre ses difficultés. En principe, la nomination du mandataire ad hoc est confidentielle, mais Konbini l'a révélée elle-même dans le compte rendu de la dernière assemblée générale des actionnaires.

www.capital.fr